

Cour d'Appel de Paris  
**Tribunal judiciaire de Paris**

**Service du procureur de la République**

N° Parquet : 25041000680  
Identifiant justice : 2500650401N

ASSOCIATION AUTORITE DE RÉGULATION  
DE JUSTICE  
1 rue François Boucher  
13700 MARIIGNANE

**CERTIFICAT DE DÉPÔT DE PLAINTE**

Le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Paris ;  
certifie par le présent que :

**Association :AUTORITE DE RÉGULATION DE JUSTICE** 1 rue François Boucher 13700 MARIIGNANE  
a déposé plainte contre :

**DARMANIN Gérald**

Mis en cause

**X...**

mis en cause

Cette plainte a été enregistrée au parquet du Tribunal judiciaire de Paris sous le N° de parquet 250

Vous pouvez connaître à tout moment l'état d'avancement de votre dossier en ligne, depuis votre espace personnel. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [justice.fr](http://justice.fr) ou adressez-vous à l'accueil de votre juridiction.

Fait au parquet, le 10 février 2025

Le procureur de la République



**CLAIRE TOURNERET DE HAAS.**  
Co-présidente Région IDF  
06 88 42 06 77  
claire.tdh@arjust.fr



**MARTINE DONNETTE.**  
Co-présidente Région IDF  
06 20 40 26 78  
martine.donnette@arjust.fr

**CLAUDE AUFFRERE.**  
Co-président Région Grand Est  
06 23 28 40 90  
clauda.auffrere@arjust.fr

**CHRISTOPHE JAEGGY**  
Représentant Région Alsace  
06 08 43 58 07  
c.jaeggy@arjust.fr

**CLAUDE DIOT.**  
Co-présidente Région IDF  
06 09 78 09 53  
clauda.diot@arjust.fr

**Madame Madame Laure BECCUAU,**  
Procureure de la République de Paris  
**Pres Le tribunal Judiciaire de Paris**  
PARVIS DU TRIBUNAL DE PARIS  
75017 PARIS

*Place Vendôme Le 10 février 2025*

Envoi par courrier RAR doublé d'un courriel à l'adresse suivante : [sec.pr-paris@justice.fr](mailto:sec.pr-paris@justice.fr)

Signalement de fait graves faisant des dizaines de milliers de victimes par an sur toute la France à transmettre à Madame la Procureure de la République du tribunal judiciaire de PARIS

**Objet :** Plainte contre X et contre le ministre de la Justice et son cabinet qui a refusé ce jour à 14h00 de nous recevoir pour commencer la procédure de Transaction amiable dans 20 dossiers ultra-urgent alors que ce RV a été pris depuis longtemps... Plus particulièrement nous portons plainte contre le ministre M. Gérard Darmanin et les membres de son cabinet qui se sont identifiés :

- Jean-José Lopez qui s'est déclaré "Chef du Cabinet de Monsieur Darmanin" (qui a reçu la sommation mais n'y a pas répondu) ;
- mais aussi Mme Anne Sophie BEYSSAC conseillère des services judiciaires qui nous fait écrire des réponses à nos emails par ses secrétaires 4 jours avant le Rendez-vous ; et ce pour l'annuler et nous empêcher d'approcher du ministère.

Nous portons plainte au nom de l'association Arjust « autorité de régulation, pour des faits d'entraves à la justice, de complicité de modification de scène de crime, de blanchiment d'argent sale, de création de fausse monnaie et trafics de faux titres de propriété ; mais aussi création et usage de faux en écriture publique, de subornation de témoins et de personnels de justice et de police... Des agissements dans les tribunaux de France ou des omissions d'agir qui mettent en danger depuis 30 ans des millions de concitoyens français

Madame la Procureure,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre connaissance des faits graves et préoccupants dont nous sommes témoins et victimes, et qui portent atteinte à l'intégrité de la justice, et aux plus hauts intérêts de l'état français.

Ces faits impliquent le plus haut sommet de la hiérarchie de la Justice et nous estimons qu'ils doivent faire l'objet d'une enquête approfondie pour au moins éviter les futures victimes du service défectueux de la justice (nous avons une adhérente qui vient de mourir à cause de la malveillance de la justice et de ses décisions imbéciles ; d'autres sont en phase terminale de cancer tellement les actes infligés en complicité souvent en connivence avec d'autres administrations fraudeuses qui agissent en bande organisée avec une inhumanité indescriptible et inadmissible dans un état de droit.

### **Exposé des faits :**

- 1. Entraves à la justice** qui entraînent la disparition de familles entières, et mettent le chaos dans la société française puisque les fraudeurs et les tricheurs trouvent toujours à se faire récompenser par la justice de manière absolument anormale puisque par escroqueries au jugement en cascade et dénaturation du sens des lois ;
- 2. Complicité de modification de scène de crime** : cette déréliction qui se constate sur tout le territoire français, dans presque tous les tribunaux quel que soit le contentieux entraîne des crimes judiciaire en série où ce sont les magistrats et les procureurs qui, en falsifiant les vérités des dossiers, commettent les crimes des fraudeurs ou des agresseurs violents à leur place leur assurant l'impunité par la force de la chose jugée... Une fois le forfait accompli il est impossible à la victime de trouver un juge pour l'écouter, étudier les pièces et vérifier la bonne administration de la preuve par les dénonciateurs calomnieux, car ce serait remettre en cause le corps et les collègues qui ont déjà jugé ou décidé précédemment .
- 3. Complicité de Blanchiment d'argent** : Ce faisant les formations de jugement se rendent coupables d'opérations financières suspectes notamment en versant des amendes à l'état pour des délits non commis par les faux prévenus ; ou en faisant verser aux victimes des dommages et intérêts aux fausses parties civiles qui sont en réalité les agresseurs [Pour connaître les montant explicites se référer aux milliers de jugements ou arrêts pris dans n'importe quelle procédure douteuse ].
- 4. Complicité de Faux en écriture publique** : les jugements et les arrêts rendus sont alors le résultat des falsifications de documents judiciaires, de refus d'enquêter, de faux témoignages, de vices de procédures à la pelle... ou de rapports d'expertise fabriqués de toute pièce par des psychiatres ou autres experts judiciaires qui souvent ne cherchent plus qu' à faire plaisir aux autorités qui les payent ; ce qui constitue des délits collectifs à caractère pénal très grave puisqu'il n'est plus possible d'avoir confiance en l'Etat français qui falsifie les preuves pour faire gagner les profiteurs, les voleurs et les escrocs et les violeurs... [ Quand s'ouvrira l'enquête nous détaillerons tous ces faux avec les enquêteurs directement].
- 5. Création de fausse monnaie** et trafics de faux titres de propriété ; comme les fraudeurs sont accompagnés d'avocats devenus conseils pour apprendre à frauder les lois (comme les avocats de maffieux) autour des tribunaux et notamment dans les tribunaux aux enchères, on assiste à la spoliation de familles entière qui se font déposséder de leurs biens souvent acquis sur plusieurs générations qui sont le résultat de sacrifices et de de labeur que ces fraudeurs à la loi n'ont jamais fait. Et qu'ainsi par la création de fausses dettes et donc de fausses monnaies les tribunaux avec l'aide des services de publicité foncière, organisent le trafic de propriétés et d'êtres humains qui ne savent plus où habiter.

- 6. Complicité de Subornation de témoins et de personnels de justice et de police :** nous avons des raisons de croire que pour parvenir à leur crimes judiciaires, ils ont besoin que des témoins soient influencés ou intimidés pour modifier leurs déclarations, ou que des membres du personnel judiciaire ou policier sont manipulés par leur hiérarchie pour camoufler la vérité des affaires. [Quand on porte plainte contre un policier, un procureur un juge, un mandataire judiciaire.... Même pour tentative d'assassinat ou mise en GAV abusive on a aussitôt droit à des nouvelles vengeances comme des détentions ou internements abusifs contre lesquels il faudra 10 ans pour démontrer les erreurs] ; le système de prédation est bien cadencé pour que la bête de personne isolée, une fois prise au piège, ne puisse jamais s'en sortir ni se défendre.

### **Conclusions :**

**Les moyens de justice et de police ne sont plus ici utilisés pour assurer la punition des coupables ou la sécurité de leurs victimes d'agressions mais pour arranger des individus sans fois ni loi qui se servent des procédures en justice comme de bouclier ou de glaive contre nous qui jusque là ne pouvaient pas deviner que la justice n'appliquera jamais les textes de loi ou n'écrirait plus des décisions motivées, et au final excuser la fainéantise de tout un corps qui fait semblant de travailler, alors que la seule chose qui les intéresse c'est de pouvoir assouvir leurs pulsions de cruauté sadique et assouvir leurs besoins de vengeance personnelle sans aucun risque d'être puni ; puisqu'ils le font envers autrui qu'ils ont sous leur emprise et qu'ils savent affaiblis par le laminoir que représente la justice française qui n'a plus de justice que le nom.**

**Et qu'ainsi depuis 30 ans dans les palais de justice, se pratique une justice illégalement comme on dit de la pratique illégale de la médecine.**

Au regard de la gravité des faits exposés, je vous demande d'ouvrir une enquête sur ces allégations et de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité de la justice... ce qui à la fin permettra d'assurer aux justiciables de France que ces criminels cachés en personnels de justice sont définitivement mis hors de nuire.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour fournir toute information complémentaire ou témoignage qui pourrait être utile à l'enquête.

Concernant les pièces prouvant nos suspicions, nombre d'entre elles quand elle n'ont pas été disparues volontairement sont dans les dossiers mis devant la justice.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette plainte, et je vous prie de croire, Madame le Procureur général ou particulier, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Claire Tourneret de Haas,**

**Martine Donnette,**

**Claude Diot,**

**Claude Aufrère,**

**Christophe Jaeggy**

**Pièce : jointe Statuts de l'Arjust**